

COURTIER
WIZZAS
LE SURENA FACE AU
5 QUAI MARCEL DASSAUKT
92150 SURESNES

N°ORIAS **17 005 738 (WIZZAS)**
Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

M , BOURGOIN ALEXANDRE
ESF LES GETS
74260 LES GETS

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **28/06/2021**

Vos références

Contrat
10855543004
Client
730922920

Date du courrier
01 juin 2023

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
BOURGOIN ALEXANDRE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10855543004** ayant pris effet le **28/06/2021**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

LOCATION D'ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL MOTORISE TOUT TERRAIN EN VUE DE BALADES, ACCOMPAGNEES OU NON, A DESTINATION DE PARTICULIERS, D'ENTREPRISES, D'ASSOCIATIONS OU D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2023** au **01/01/2024** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références

Contrat

10855543004

Client

730922920

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	75 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
Responsabilité civile dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	20 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.